



## ABIDJAN BORDER FORUM 2024

## RÉCOMMANDATIONS

Au terme de la deuxième édition d'Abidjan Border Forum tenue du 23 au 25 octobre 2024 au Parc des expositions d'Abidjan, à l'unanimité, les participants recommandent :

### **A l'endroit de l'UA**

- Inscrire le principe de la gestion partagée des ressources naturelles partagées aux frontières comme un des piliers essentiels de la coopération transfrontalière
- Renforcer la coordination entre l'UA, les organisations sous-régionales et les États membres, notamment en matière de gestion des ressources partagées aux frontières
- Exhorter tous les États membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention de l'Union Africaine sur la coopération transfrontalière, dite Convention de Niamey
- Encourager les ambassadeurs des États membres accrédités auprès de l'UA à porter le plaidoyer pour la ratification de la Convention de Niamey
- Encourager les États membres à mobiliser les ressources propres pour accélérer les processus de démarcation et réaffirmation de leurs frontières communes
- Prolonger la date butoir de 2027 relative à la délimitation et démarcation des frontières africaines
- Doter le Programme Frontière de l'Union Africaine des moyens nécessaires afin de lui permettre de contribuer pleinement à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2063.

### **A l'endroit des organisations sous-régionales**

- Intensifier les soutiens aux activités de coopération transfrontalière entre États membres afin d'en faire un véritable instrument de sécurité, de renforcement de la paix, de gestion des ressources naturelles partagées et d'intégration sous-régionale
- Apporter un soutien plus accru à la mise en œuvre des programmes de délimitation, démarcation et réaffirmation des frontières des États de l'Union Africaine
- Changer de paradigme dans le traitement des conflits en les abordant dans une approche systémique
- Positionner les structures en charge de la gestion des frontières au cœur de la mise en œuvre des projets frontaliers et de coopération transfrontalière

### **A l'endroit des Partenaires Techniques et Financiers**

- Inscrire les projets concernant la gestion de ressources naturelles partagées aux frontières au nombre de leurs appuis prioritaires
- Respecter le principe de la subsidiarité dans la mise en œuvre des projets aux frontières
- Renforcer la collaboration avec les structures en charge de la gestion des frontières dans la mise en œuvre des projets frontaliers et de coopération transfrontalière
- Accroître les ressources disponibles pour les projets frontaliers et transfrontaliers

## **A l'endroit des États**

- Ratifier la convention de l'UA sur la coopération transfrontalière
- Privilégier la diplomatie et la négociation dans le règlement des différends frontaliers
- Renforcer la participation des femmes et des jeunes dans les mécanismes de mise en œuvre des projets transfrontaliers de gestion des ressources naturelles partagées
- Investir de façon plus accrue dans les espaces frontaliers en vue d'y combler les déficits infrastructurels et de renforcer la présence de l'État et le lien d'appartenance des populations qui y vivent
- Mettre en place des fonds sous régionaux pour la lutte contre le changement climatique et une gestion durable des ressources naturelles partagées
- Harmoniser les politiques de développement socio-économiques entre les États voisins dans les espaces frontaliers, notamment en ce qui concerne les politiques agricoles et de gestion des ressources naturelles partagées, à travers la coopération transfrontalière
- Inscrire les cours sur la gouvernance des frontières dans les programmes universitaires et des grandes écoles de formation des acteurs étatiques
- Orienter les travaux de recherche universitaires sur les problématiques en lien avec la gouvernance des frontières

## **A l'endroit des structures en charge des frontières**

- Initier des projets de gestion intégrée des ressources naturelles partagées dans le cadre regroupements locaux de coopération transfrontalière
- Mettre en place des cadres de renforcement des capacités des acteurs frontaliers pour le montage, la gestion et le suivi-évaluation des projets climatiques en vue d'obtenir avec plus de facilité leur financement
- Créer des espaces d'excellence pour une meilleure connaissance du droit et des problématiques des frontières
- Mettre en place des réseaux de journalistes professionnels des frontières pour une meilleure vulgarisation des problématiques liées à la gouvernance des frontières
- Instituer un prix international de la meilleure recherche universitaire en lien avec la gouvernance des frontières